

Mali - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire

Date de mise en ligne le : 25 avril 2026 Date de mise à jour le : 04 mai 2026

Après les attaques du samedi 25 avril dans plusieurs localités du pays, dont Bamako, la situation sécuritaire demeure extrêmement volatile.

Pour rappel, il reste formellement déconseillé de se rendre au Mali, quel que soit le motif. Il est recommandé aux ressortissants français de prévoir un départ temporaire du Mali dès que possible par les vols commerciaux encore disponibles.

Dans ce contexte évolutif, les ressortissants français encore présents au Mali sont vivement incités à demeurer chez eux et à rester au contact de leur famille et de leurs proches, en les tenant régulièrement informés. S'ils doivent se déplacer, ils sont appelés à faire preuve de la plus grande prudence et d'éviter impérativement les lieux de regroupement. Il est conseillé de suivre strictement les consignes diffusées par les autorités locales, et de se tenir informé de l'évolution de la situation.

Un numéro d'appel est mis à disposition des ressortissants français au +223 44 97 58 20, joignable du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, et le vendredi de 9h à 12h.

En dehors de ces horaires, et uniquement en cas d'urgence, le numéro d'astreinte du consulat +223 66 75 01 00 peut être contacté.

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire

Date de mise en ligne le : 04 novembre 2025 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

En raison des tensions persistantes sur l'approvisionnement en carburant et en électricité ainsi que du contexte sécuritaire, il est recommandé à l'ensemble des ressortissants français de faire preuve d'une vigilance accrue dans leurs déplacements et leurs activités quotidiennes. Des attroupements importants sont observés à proximité de certaines stations-service et zones de distribution. Il est conseillé d'éviter ces rassemblements et de rester attentif à son environnement.

Par ailleurs, les attaques terroristes sont fréquentes sur tout le territoire malien. A Bamako (double attentat du 17 septembre 2024), le risque d'actions violentes ou d'enlèvements n'est pas à exclure.

Il est conseillé de limiter les déplacements non essentiels, de disposer de réserves de première nécessité (eau, denrées, médicaments en particulier) et de veiller à ce que les coordonnées personnelles soient à jour sur le registre consulaire.

Il est déconseillé d'entreprendre des déplacements par voie terrestre vers les pays voisins en raison du risque d'attaques sur les axes routiers et des conditions de sécurité très dégradées.

Il est rappelé qu'il reste formellement déconseillé de se rendre au Mali, quel qu'en soit le motif. Pour les Français de passage qui s'y trouveraient malgré tout, il est recommandé de limiter ses déplacements, d'éviter tout rassemblement et de s'inscrire sur le Fil d'Ariane.

Dans un contexte sécuritaire très volatile, nous appelons l'attention des ressortissants français, en particulier ceux de passage, sur le fait que des vols commerciaux directs et avec escales vers la France sont encore disponibles depuis l'aéroport international de Bamako.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

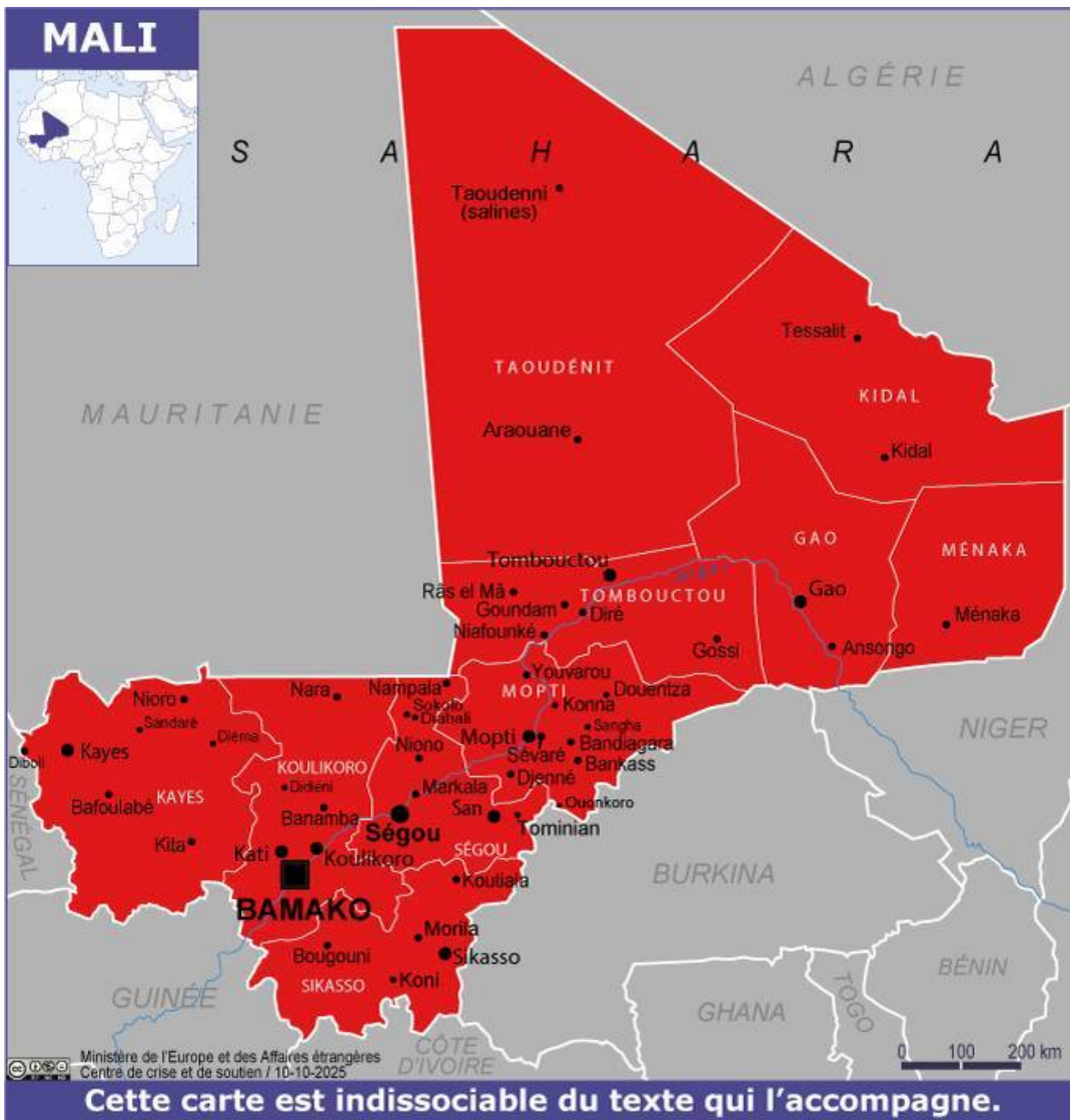
La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 11/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées (en rouge sur la carte)

L'ensemble du territoire est classé en zone rouge.

Dans le contexte actuel de fortes tensions régionales et compte tenu de la présence de groupes terroristes et des risques d'attentat et d'enlèvement, tout déplacement au Mali est formellement déconseillé, y compris pour des raisons touristiques et familiales.

Les ressortissants français au Mali sont appelés à la plus grande vigilance : il est essentiel de se tenir à l'écart de tout rassemblement et de rester régulièrement informé de la situation.

Il est également recommandé aux journalistes français d'éviter de se rendre au Mali, le contexte actuel n'étant pas favorable aux voyages de presse.

Risques encourus et recommandations associées

Risque terroriste

Plusieurs groupes terroristes opèrent au Mali. Leurs attaques, qui sont susceptibles d'être conduites sur tout le territoire malien, ciblent en priorité les implantations et les convois des forces de sécurité maliennes (attaques multiples sur tout le territoire, y compris dans un rayon inférieur à 100 kms autour de Bamako). La présence possible d'engins explosifs improvisés (EEI) ou de mines, ainsi que les attaques fréquentes sur les axes routiers, interdisent toute circulation par la route en dehors de Bamako.

Le risque d'attentat à Bamako (attaque à main armée, véhicule piégé, kamikaze) et dans ses alentours, notamment visant des lieux publics fréquentés par les Occidentaux (restaurants, hôtels, lieux de loisirs, magasins), reste élevé.

Risque d'enlèvement

La menace d'enlèvement est élevée au Mali. Plusieurs enlèvements de ressortissants occidentaux, y compris français, ont eu lieu ces dernières années. Le risque est particulièrement élevé dans le centre et le nord du pays. Cette menace existe également à Bamako et dans ses alentours.

Criminalité

La présence insuffisante des services de l'État dans une grande partie du centre et du nord du Mali a conduit à une augmentation importante du banditisme et de la criminalité. Les atteintes aux biens et aux personnes y sont très fréquentes. Il est déconseillé de se rendre dans les zones concernées.

Recommandations générales

Il est impératif de disposer d'un numéro de téléphone portable afin de pouvoir communiquer facilement et d'enregistrer ce numéro sur votre compte Ariane.

Sur place

- Séjourner dans les hôtels sécurisés dont les accès sont filtrés.
- Respecter les règles de sécurité données par les services de sécurité maliens et les messages éventuels diffusés en cas d'urgence par l'ambassade et / ou le centre de crise et de soutien.
- Pré-enregistrer sur son téléphone portable les numéros d'urgence des services de police ou de gendarmerie (police : 80 00 11 15 ; gendarmerie : 80 00 11 14).
- Être particulièrement attentif à toute attitude inhabituelle ou suspecte compte tenu des usages locaux.
- Éviter de porter des objets de valeur de manière ostentatoire, les signes extérieurs de richesse pouvant accroître les risques de vol à la tire.
- Limiter autant que possible les déplacements à pied.
- Être très prudent la nuit et à proximité des bars et discothèques à Bamako, en particulier à l'égard des chauffeurs de taxi.
- Circuler en ville portes verrouillées et fenêtres fermées.

- Garer les véhicules dans des endroits surveillés, vérifier leur fermeture et contrôler leur aspect extérieur avant utilisation (bas de caisse, capot, coffre, traces d'effraction).
- La circulation de nuit à Bamako est à éviter.
- Adopter une attitude prudente lors des contrôles de sécurité fréquents mis en place, notamment la nuit, dans la capitale. Rouler lentement à l'approche des barrages, s'arrêter et laisser contrôler le contenu du véhicule (habituellement le coffre). La nuit, réduire l'intensité des phares et allumer le plafonnier dans l'habitacle. Refuser l'accès à l'intérieur du véhicule (la réglementation malienne l'interdit). Se munir toujours de ses pièces d'identité. En cas de doute, demander la présentation de la carte professionnelle des policiers opérant le contrôle, vérifier que la photographie correspond à son détenteur. En cas de difficulté persistante, appeler les numéros 80 00 11 15 ou 80 00 11 14 pour signaler l'incident et le matricule des personnels impliqués. Éventuellement, proposer d'effectuer le contrôle au poste de police le plus proche.
- En cas de tentative de vol de son véhicule avec menaces et/ou violences (« car jacking »), ne pas résister. Se rendre ensuite immédiatement dans un commissariat de police afin de signaler les faits et en informer le Consulat général.
- Se tenir éloigné des mouvements de foule et des manifestations spontanées sur la voie publique, qui peuvent conduire à des violences contre les biens et les personnes.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Dans le contexte actuel de fortes tensions régionales, tout déplacement au Mali est formellement déconseillé.

Formalités d'entrée

De nouvelles mesures réglementaires en frontière au Mali sont mises en place depuis le 14 janvier 2024 pour les ressortissants binationaux franco-maliens n'ayant pas de visa apposé sur leur passeport national français, seul le passeport malien en cours de validité est accepté. La tolérance accordée sur les passeports maliens expirés n'est plus en vigueur.

Tout autre document malien tels que la carte d'identité, la carte NINA, la fiche descriptive, l'acte de naissance malien, le sauf-conduit ou le laissez-passer... sont irrecevables et les passagers qui voyageraient avec ces documents se verraient refuser l'accès au territoire malien et seraient immédiatement remis sur le vol retour.

Les ressortissants français sont soumis à une obligation de visa. Le visa est délivré par les consulats généraux du Mali à Paris ou à Lyon, pour une durée de trente jours, renouvelable sur place. Les voyageurs doivent disposer d'un passeport en cours de validité, d'un carnet de vaccination attestant du vaccin contre la fièvre jaune. Les demandes de visa se font uniquement sur rendez-vous.

Il n'est pas possible d'obtenir un visa à l'arrivée à l'aéroport de Bamako. Les voyageurs arrivant sans visa sont systématiquement l'objet d'une procédure de non-admission. Les compagnies aériennes qui les ont transportés sont tenues de les reconduire par un prochain vol à leur pays d'origine.

Pour de plus amples informations, prendre l'attache de l'ambassade du Mali à Paris ou des consulats maliens en France (voir les contacts sur cette page).

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

L'avance des frais médicaux est de règle au Mali. La carte vitale n'y est pas prise en compte.

L'équipement médical et hospitalier est en général sommaire au Mali. Le service des urgences de la clinique Pasteur à Bamako est cependant satisfaisant.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la fièvre jaune est endémique au Mali et la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire (à pratiquer avant le départ dans un centre agréé) ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre jaune

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Bilharziose

La bilharziose ou schistosomiase est une maladie parasitaire fréquente causée par des vers plats. La transmission se fait par contact avec des eaux douces contaminées ou des larves du parasite pénètrent la peau. Leurs œufs sont ensuite excrétés par l'urine ou les selles, contaminant à nouveau l'environnement. Dans sa forme aiguë, la maladie peut provoquer des démangeaisons cutanées, de la fièvre, des douleurs musculaires

et abdominales. Lorsqu'elle devient chronique, elle entraîne des complications plus graves de type urogénital (sang dans les urines) et/ou de type intestinal (diarrhée, douleurs abdominales). En l'absence de traitement, la bilharziose peut entraîner des lésions graves et invalidantes, un cancer de la vessie ou une atteinte hépatique, voire même le décès. Le traitement repose sur la prise d'un antiparasitaire, administré par voie orale. Il est recommandé de consulter un médecin au moindre signe évocateur. Pour prévenir cette maladie, il est essentiel d'éviter le contact avec des eaux suspectes.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les risques d'atteinte par la bilharziose sont importants au Mali. Il est déconseillé de se baigner dans les fleuves, rivières et plans d'eau dans l'ensemble du pays. L'infection est possible y compris dans les eaux courantes. Cette recommandation concerne notamment les mares de Banani (pays Dogon) et de Siby (environs de Bamako), situées dans des zones touristiques. La prévention de la maladie pour le voyageur repose notamment sur l'abstention de baignade en fleuve, rivière et plan d'eau et sur la consommation d'eau encapsulée ou rendue potable.

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Maladie à virus Ebola

La maladie à virus Ebola (MVE) est une maladie qui peut être mortelle. Le virus se transmet à l'humain à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine.

La durée d'incubation varie de 2 à 21 jours. Tant que la maladie est asymptomatique, elle n'est pas contagieuse. Les premiers symptômes peuvent apparaître brutalement et peuvent associer une fatigue, de la fièvre, des douleurs musculaires, des céphalées et un mal de gorge. Ils sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'une éruption cutanée, et dans certains cas, d'hémorragies internes et externes (saignement des gencives, sang dans les selles etc). En cas de symptômes, il convient de consulter immédiatement un médecin pour bénéficier d'un traitement spécialisé. Il est fortement recommandé de suivre les consignes de prévention ci-dessous :

- Ne pas consommer ni manipuler de viande de brousse ;
- Se laver les mains fréquemment au savon ou avec les solutions de lavage hydro-alcooliques ;
- Éviter tous contacts avec les sécrétions des malades ayant une forte fièvre, des troubles digestifs, ou des hémorragies extériorisées par la bouche, le nez, ou les selles ;
- Éviter les rites funéraires au cours desquels les parents et amis du défunt sont en contact direct avec la dépouille.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Suite à la résurgence de l'épidémie de maladie à virus Ebola (MVE) en Guinée de février 2021 à Juin 2021, le risque de réémergence de la MVE persiste au Mali.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Des cas mortels ou des épidémies de méningite cérébrospinale sont régulièrement notifiés dans le pays. La plus grande prudence est conseillée en cas de déplacement au Mali et il convient d'éviter de s'y rendre avec de jeunes enfants.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

MPOX

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;

- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Dans le contexte actuel de fortes tensions régionales, tout déplacement au Mali est formellement déconseillé. Les ressortissants français au Mali sont appelés à la plus grande vigilance : il est essentiel de se tenir à l'écart de tout rassemblement et de rester régulièrement informés de la situation.

Transport

Infrastructure routière

Même s'agissant des grands axes, les chaussées sont le plus souvent étroites et dangereuses, particulièrement de nuit (circulation de piétons, bétail et véhicules non éclairés). Peu d'axes secondaires sont bitumés, y compris en ville. Le carburant, disponible à peu près partout, est de qualité variable. Durant la saison des pluies (de mai à octobre), les routes peuvent être plus difficilement praticables.

Bien que l'assurance « responsabilité civile à l'égard des tiers » soit obligatoire, la plupart des automobilistes au Mali ne sont pas ou mal assurés. En cas d'accident, il convient de faire établir un constat par la police et d'attendre son arrivée dans le véhicule en observant une attitude courtoise

à l'égard de tous.

Les accidents de la circulation sont fréquents au Mali. Veiller à sa sécurité routière (port de la ceinture de sécurité en automobile ou du casque à moto, ne pas rouler la nuit en dehors des villes, conduite prudente et très attentive).

Réseau ferroviaire

La liaison ferroviaire Dakar-Bamako n'existe plus.

Législation locale

L'importation de stupéfiants est prohibée. La consommation est un délit et le trafic est un crime.

Il est fortement déconseillé de prendre des photographies d'infrastructures sensibles, particulièrement les bases militaires ou autres bâtiments gouvernementaux.

Il est recommandé de toujours avoir sur soi ses documents d'identité, les contrôles de police et d'immigration étant fréquents.

Us et coutumes

Il convient de respecter la sensibilité des habitants du Mali, pays musulman à 90 % et largement pratiquant, et de se montrer courtois en toutes circonstances.

De manière générale, il convient d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements.

Il convient de demander l'autorisation avant de photographier des personnes ou des lieux.

Des actes homophobes violents ont été rapportés dans la capitale.

Divers

Monnaie et règlement des dépenses

La plupart des cartes de crédit internationales sont acceptées par les banques, dans la plupart des hôtels internationaux, et dans quelques commerces qui ont pignon sur rue.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Dans le contexte actuel de fortes tensions régionales, tout déplacement au Mali est formellement déconseillé. Les ressortissants français au Mali sont appelés à la plus grande vigilance : il est essentiel de se tenir à l'écart de tout rassemblement et de rester

régulièrement informés de la situation.

Visa d'affaires

Il n'existe pas de visa spécifique pour les voyageurs d'affaires. Les voyageurs d'affaires souhaitant se rendre au Mali doivent formuler une demande, avant leur départ, auprès des consulats du Mali à Paris ou Lyon (voir coordonnées ci-contre).

Selon la réglementation malienne, un visa à entrées multiples peut être délivré aux voyageurs dont l'activité est de nature à impliquer des contacts périodiques avec des administrations publiques, des organismes parapublics, des chambres professionnelles, des organisateurs de voyage et de séjour ou des collectivités territoriales au Mali.

Données économiques

Consulter la page de la Direction générale du Trésor

Contacts utiles

CCEF

Les CCEF forment un réseau de 4500 femmes et hommes d'entreprise et experts de l'international au service du développement de la France depuis plus de 120 ans. Présents dans toutes les régions de France et dans plus de 150 pays, ils mettent bénévolement leur expérience au service du développement de la France. Ils exercent au quotidien des actions concrètes en partenariat avec les acteurs publics et privés ayant un rôle dans la promotion et l'appui à l'internationalisation des entreprises françaises. Ils sont nommés pour trois ans par décret du Premier ministre français.

Leurs missions sont au nombre de quatre : Conseil aux pouvoirs publics ; Appui au développement international des entreprises ; Formation et accompagnement des jeunes sur les marchés internationaux ; Promotion de l'attractivité de la France.

Présidente du Comité du Mali : Valérie BEILVERT valerie.beilvert@rmo.ml (société RMO Mali) /

Vice-Président du Comité Mali : François SAGET : francois.saget@manutafmali.com (Manutention africaine au Mali).

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CIEM

Le conseil des investisseurs européens au Mali, créé en 2017, est aujourd'hui l'unique représentant au Mali du secteur privé européen.

Bénéficiant d'une reconnaissance certaine des autorités maliennes et européennes, il a obtenu le statut officiel de chambre de commerce européenne en 2020. Le CIEM est également le référent officiel Business France au Mali. Il est composé de plus de 100 membres.

Adresse : BP 3013 BAMAKO MALI

Téléphone : +223 20 22 82 18

Courriel : coordination2@ciem-mali.org

Président : Serge Lepoutlier (coordination@ciem-mali.org / +223 20 22 82 18)

Coordinatrice : Madame Anne Deuez (coordination@ciem-mali.org / +223 20 22 82 18)

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.**

Agence de Bamako

Quinzambougou

Route de Sotuba

BP 32 Bamako, Mali

Tél. : +223 20 21 28 42 - +223 20 21 49 96 - +223 20 21 47 05

Télécopie : +223 20 21 86 46

Courriel

Site Internet

Informations générales sur l'économie du Mali sur le site de la direction générale du Trésor.

UEMOA

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Cette organisation propose un guide des affaires au Mali.

BAD

Le Mali est membre de la Banque africaine de développement (BAD).

La page du Mali.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI au Mali
- Le Mali et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Direction nationale de la police à Bamako

Numéro d'urgence unique : 80 331

Tél. : +223 20 22 52 27 / +223 20 22 52 28 / +223 20 22 44 05

Santé

Numéro d'urgence de la clinique Pasteur : +223 20 29 10 10 / +223 20 29 14 38

Numéro d'urgence de l'hôpital Golden Life : +223 20 22 99 99 /+223 20 22 11 11

Annuaire des représentations maliennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France au Mali

Publié le : 12 juin 2025

Coordonnées

Square Patrice Lumumba BP 17

Bamako

Mali

12.636339315259, -7.994205996051

+223 44 97 57 57

Liens utiles

[Ambassade de France au Mali](#)

Facebook 

X 

YouTube 

Courriel : cad.bamako-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Consulat général de France à Bamako

Publié le : 20 juin 2025 Mis à jour le : 12 novembre 2025

Coordonnées

Square Patrice Lumumba BP 17

Bamako

Mali

12.636747804605, -7.9944021172151

+33 1 70 71 29 69

(Hors visas)

+223 66 75 01 00

(urgences)

Liens utiles

[Consulat général de France à Bamako](#)

Facebook 

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC** : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=bamako>

Courriel : contact.bamako-cslt@diplomatie.gouv.fr